

Paris, le 18 janvier 2021

Communiqué de presse

Faute d'être soutenus et encouragés dans cette période entre confinement et relance, les Auto-Entrepreneurs risquent de payer un très lourd tribut à la crise !

L'enquête de l'Observatoire de l'Auto-entrepreneuriat pour l'Union des Auto-Entrepreneurs avec le soutien de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires réalisée auprès de 3320 autoentrepreneurs (accompagnés par l'Union des Auto-Entrepreneurs), entre le 21 décembre 2020 et le 8 janvier 2021, livre un diagnostic de la situation des auto-entrepreneurs et de l'impact de la crise de la Covid-19.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de l'enquête : <https://bit.ly/3bBRDaq>

L'impact de la crise sanitaire et économique sur l'essor du travail indépendant et spécifiquement des auto-entreprises

Selon les chiffres publiés vendredi 15 janvier par l'Insee, l'année 2020 a été un millésime record en matière de création d'entreprise. Près de 850.000 entreprises ont été créées l'an passé en France, soit presque 35.000 de plus qu'en 2019. Ce mouvement est essentiellement porté par la croissance des créations sous le régime de l'auto-entrepreneur, qui s'élèvent à près de 650 000 pour 2020.

« *Jamais les auto-entrepreneurs n'ont été aussi nombreux, et cette croissance représente une tendance de fond accélérée par la crise sanitaire. Fin 2021 on pourra sans doute compter 2,5 millions d'auto-entrepreneurs en France.* » souligne François Hurel, Président de l'Union des Auto-Entrepreneurs.

On assiste en effet à une conjonction de facteurs poussant ce mouvement favorable : d'un côté de nombreux salariés s'interrogent sur leur avenir avec le recours massif au chômage partiel dans certains secteurs, ou sont encouragés par la pratique du télétravail et de fait de l'autonomie. D'un autre côté on constate une appétence des jeunes de plus en plus forte pour le la création de leur propre emploi par le travail indépendant.

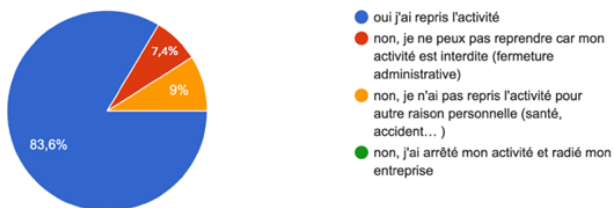
Enfin le confinement a fait croître le recours des consommateurs aux plateformes et market-place de tous types, créant ainsi de nouvelles activités auxquelles le régime de l'auto-entrepreneur répond parfaitement.

Toutefois dans ce paysage optimiste, la reprise d'activité des auto-entrepreneurs est aujourd'hui insuffisante pour assurer leur pérennité. Cette population de nouveaux travailleurs est en risque de précarisation.

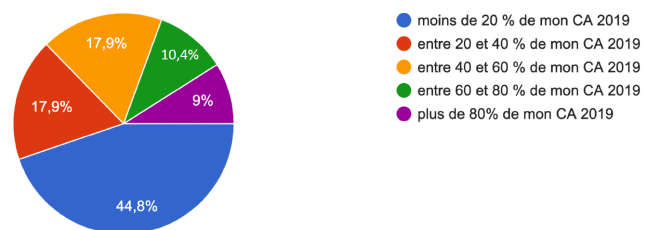
La très grande majorité des autoentrepreneurs interrogés (83,6 %) a repris son activité mais souvent avec un faible chiffre d'affaires, très loin du retour à la normale, puisque seuls 9% ont retrouvé au moins 80% de leur CA, et qu'ils sont près de 45% à avoir retrouvé moins de 20% de leur activité d'avant crise de la Covid-19.

Pour François Hurel : « *Ces chiffres sont très inquiétants, car ils montrent la fragilité de cette population qui doit impérativement être accompagnée dans cette période transitoire entre confinement et reprise. Si l'on n'y prend pas garde, plusieurs centaines de milliers d'auto-entrepreneurs seront dès demain des chômeurs supplémentaires, qui plus est non indemnisés sauf par les minimas sociaux. Une situation tragique qui mérite un regard urgent des Pouvoirs Publics et la mise en œuvre du «quoi qu'il en coûte» pour eux aussi.* »

Q 13. Depuis la fin du confinement, avez-vous repris l'activité ?



Q 14. Quel pourcentage de chiffre d'affaire avez-vous retrouvé ?



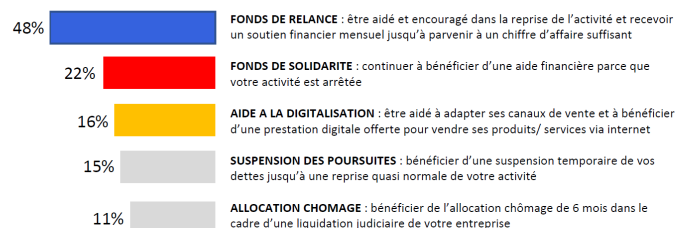
Face à ce risque de précarisation qui pourrait toucher autour de 400 000 auto-entrepreneurs selon l'UAE, ils ne pourront faire face ni à leurs dettes passées ni à leur encours de charges.

Sans doute vaudrait-il mieux mettre en place un Fonds de Relance plutôt qu'un système de chômage, qui même s'il est indispensable pour certains, ne répond pas à la logique économique.

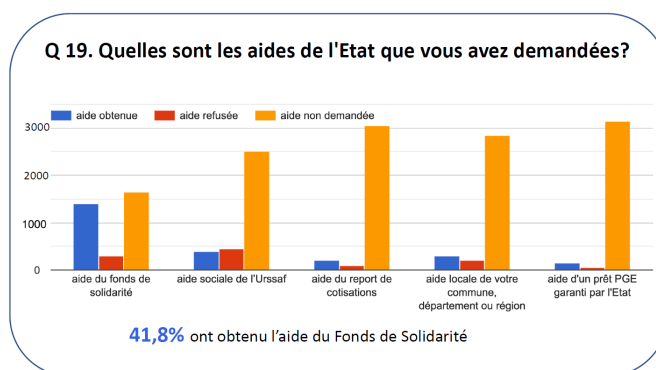
Très concrètement, ce coup de pouce pourrait passer par une bonification mensuelle égale à 500€ automatiquement versée à tout travailleur indépendant dont le chiffre d'affaires de retour à l'activité se situerait entre 20 et 80% de son chiffre d'affaires d'avant-crise.

Pour François Hurel « *Il faut bien sûr ne pas sanctionner les indépendants qui ont tout fait pour relancer leur activité, mais au contraire leur donner les moyens de poursuivre, de s'adapter, et d'être pleinement en capacité de se relancer à la sortie de ce confinement. Clairement ne pas les accompagner est synonyme de création d'une nouvelle trappe à échec.* »

Q 17. Quelles sont vos attentes et besoins? (classez les propositions par ordre d'importance, de la plus souhaitée à la moins souhaitée)



Par ailleurs, l'enquête montre aussi que les auto-entrepreneurs n'ont, pour la plupart d'entre eux, que très peu sollicité les aides de l'État. Ainsi ils sont près de la moitié à ne pas avoir sollicité le fonds de solidarité et seul 41,8% des auto-entrepreneurs interrogés l'a obtenu.



L'enquête de l'Observatoire de l'Auto-entrepreneuriat confirme aussi une poussée du nombre d'indépendants travaillant pour des plateformes, ainsi que ceux ayant recours à des market-place. Ils représentent aujourd'hui respectivement près de 18% et de 27% du total des indépendants interrogés.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de l'enquête : <https://bit.ly/3bBRDaq>

À propos de l'UAE : Organisation reconnue par les Pouvoirs Publics, l'UAE a pour mission de promouvoir et de défendre le régime de l'auto-entrepreneur et d'accompagner ces derniers tout au long de leur projet, de l'installation au développement. L'UAE assure la diffusion des connaissances en mettant à la disposition de tous les auto-entrepreneurs une série d'informations et de services proposés par plusieurs partenaires officiels (CCI France, AFE, CIC, CSOEC, URSSAF, SAGE, MMA, Groupe La Poste, Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, Kang) via son site web et également via son programme d'accompagnement le Pass UAE et ses actions de proximité en région. Inspiration à poursuivre sur : <http://www.union-auto-entrepreneurs.com/qui-sommes-nous>

Contact Presse : Imedia Conseil - Isabelle MAURIAC imauriac@imedia-conseil.fr 06 27 70 71 60